

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 9 SEPTEMBRE 2024

Lors du conseil communautaire de ce lundi 9 septembre, plusieurs décisions ont été actées en matière de soutien à la jeunesse, d'accès à la culture et d'appui aux communes. « Ces décisions sont tournées vers l'émancipation du plus grand nombre, et particulièrement des jeunes, à l'image de l'Agglomération que nous voulons », précise Sébastien EUGÈNE, Président de l'Agglomération de la région de Château-Thierry.

L'Agglomération s'engage dans le programme « CAP Jeunes »

L'Agglomération de Château-Thierry souhaite dorénavant jouer un rôle plus inclusif dans l'insertion professionnelle des jeunes du territoire. Pour ce faire, elle va enfin adhérer au dispositif « CAP Jeunes » du Conseil départemental de l'Aisne, visant à faciliter l'immersion des jeunes de 16 à 21 ans, dans le monde du travail et l'action citoyenne. En contrepartie de 35 ou 70 heures de missions d'intérêt général, les jeunes bénéficient d'une aide financière pour soutenir un projet personnel.

L'Agglomération aura recours au service civique

Dans la même dynamique, sur proposition de la nouvelle équipe exécutive, les conseillers communautaires ont pris la décision de mettre en place le dispositif de service civique au sein de l'Agglomération. Ce programme, accessible aux jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, leur permet de s'engager dans des missions d'intérêt général (solidarité, santé, environnement, sport, etc.) d'une durée de 6 à 12 mois, au sein d'organismes à but non lucratif ou publics. Les missions se déroulent dans l'un des 10 secteurs prioritaires tels que la solidarité, la santé, l'environnement ou encore le sport.

Une indemnité mensuelle de 505 €, complétée de 115 € pour les frais divers, est prévue. Ce montant peut être majoré selon des critères sociaux. L'équipe communautaire entend ainsi offrir des opportunités aux jeunes du territoire et contribuer à renforcer la cohésion nationale.

L'Agglomération favorise l'accès à la culture

L'Agglomération souhaite renforcer son action de démocratisation de la culture à l'échelle du territoire. Aussi, après avoir proposé une programmation culturelle répartie sur tout le territoire de l'Agglomération, celle-ci va mettre en place un tarif réduit de 3 € pour trois spectacles : « Une journée à Takedougou » (le 22 octobre, à Gandelu), « La Boum des boumboxers » (le 21 février 2025, à Jaulgonne) et « Words » (le 16 mars 2025, à Fère-en-Tardenois).

L'Agglomération soutient financièrement les communes en difficulté

L'Agglomération continue sa démarche de soutien aux communes membres. Après un allègement des critères pour verser des subventions d'investissement aux communes, l'Agglomération va verser, en 2024, 150 000 € à 14 communes les plus en difficultés financièrement.

CONTACT PRESSE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
DE LA RÉGION DE CHÂTEAU-THIERRY

Cheffe du service communication :

Emilie MATHIS

Téléphone : 03 23 82 52 14

Courriel : emilie.mathis@carct.fr

Adresse : L'Aiguillage

2, avenue Ernest Couvrecelle

02400 Etampes-sur-Marne

Site web : www.carct.fr



@aggloregionchateauthierry



#agglochateauthierry